

Présenté par
le groupe Europe Ecologie – Les Verts
du conseil régional
d'Ile-de-France

ALIMENTATION :
DU CHAMP A L'ASSIETTE DES FRANCILIEN-NE-S

**"ALIMENTATION :
DU CHAMP A L'ASSIETTE DES FRANCILIEN-NE-S"**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Le contexte de la filière alimentaire régionale.....	5
2. Du champ : Vers la reconquête de la souveraineté alimentaire régionale.....	8
3. A l'assiette : Manger mieux en Ile-de-France.....	15
PROJET DE DELIBERATION CR 111-13	23
ANNEXES A LA DELIBERATION	26
ANNEXE 1 - ALISOL : Alimentation Solidaire	27
ANNEXE 2 - Groupements d'employeurs - Règlement d'intervention régional.....	29

EXPOSE DES MOTIFS

"Il est urgent de soutenir les systèmes agricoles durables", Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation.

L'alimentation est un sujet peu abordé dans son ensemble et dans toute sa transversalité. Elle recouvre de nombreux domaines dans lesquels Etat et collectivités agissent de concert : agriculture, santé, aménagement du territoire, emploi, formation, enseignement, recherche... Il devient aujourd'hui de plus en plus difficile pour les citoyen-ne-s de manger mieux tout en étant acteur-trice-s d'une société plus responsable et durable. De plus en plus, le lien logique entre les aliments d'un territoire et l'assiette de ses habitant-e-s semble se brouiller voire s'effacer. Face à la multiplication des intermédiaires de la filière agroalimentaire et agroindustrielle, la traçabilité des aliments a été et reste une demande forte des français-e-s. 42 % de la population s'estime totalement insatisfaite en matière de sécurité alimentaire. Les français-e-s sont ainsi - en quelques années – devenu-e-s plus méfiant-e-s et plus prudent-e-s sur le contenu de leur assiette ¹. L'agriculture trait d'union entre une société et son territoire, construit l'identité de chaque société humaine. Parce qu'elle est actrice de la transition écologique et sociale, et qu'elle a su entamer les grands chantiers pour un développement harmonieux de son territoire, la Région peut aujourd'hui engager un travail en vue d'une nouvelle politique publique de l'alimentation, un chantier majeur et d'ambition pour l'Ile-de-France.

La population francilienne regroupant 19% de la population française, elle compose, à ce titre, la région la plus peuplée de France. Faute d'une offre locale suffisante et parce qu'elle a la possibilité de s'approvisionner toute l'année sur le marché mondial, l'Ile-de-France importe la très grande majorité des produits nécessaires à son alimentation, participant ainsi à multiplier les intermédiaires entre le champ et l'assiette.

Le présent rapport met en lumière la nécessité, pour la Région Ile-de-France, de s'atteler à une forme de reconquête de la souveraineté alimentaire, de rendre visible l'importance d'une approche transversale du sujet; depuis la préservation des terres agricoles jusqu'à la sensibilisation à une alimentation de qualité, en passant par le développement des filières agroalimentaires ou encore l'amélioration de la qualité des aliments de la restauration scolaire.

Par la reconquête de sa souveraineté alimentaire, la Région pourra, tout d'abord, évoluer vers une meilleure maîtrise de son alimentation et de son emprise sur le territoire par une agriculture durable, variée, liée aux territoires et aux diversités sociales et biologiques. Cette étape peut permettre aux francilien-ne-s de se réapproprier l'agriculture francilienne, de revaloriser le rôle des agriculteur-trice-s et de renforcer l'offre d'aliments régionaux de qualité dans une perspective résolument sociale : permettre à toutes et à tous, d'accéder à une alimentation de qualité à un prix abordable.

Parallèlement, la Région pourra lancer un grand travail sur le manger mieux en Ile-de-France, enjeu sanitaire, social et environnemental. Dans cette perspective, elle sensibilisera les francilien-ne-s mais également les collectivités à l'enjeu alimentaire et réaffirmera son rôle stratégique de région, chef de file. A ce titre, en Région exemplaire, elle s'engage pour augmenter l'introduction de produits biologiques et de produits locaux dans la restauration collective dépendant directement et indirectement de sa responsabilité. Elle s'engage également pour que la question alimentaire soit posée de manière solidaire et pour y apporter une réponse concrète pour l'accès des plus précaires à une alimentation de qualité.

¹ Rapport du conseil économique, social et environnement régional d'Ile-de France, « les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire » 16 mars 2012

1. Le contexte de la filière alimentaire régionale

1.1. L'agriculture francilienne, un potentiel économique, social et environnemental à accompagner et à valoriser

Une grande partie de la production agricole francilienne est vouée à l'exportation, son agriculture se concentrant vers les grandes cultures (82% de son territoire cultivé est utilisé pour produire des céréales, des oléagineux et protéagineux alors qu'au niveau national la part est de 42% des surfaces agricoles utilisées². Le territoire agricole francilien est composé de grandes exploitations d'en moyenne 112 hectares. L'agriculture est ancrée dans l'histoire du paysage francilien et fait partie intégrante du système économique de l'Ile-de-France.

Cependant, depuis de nombreuses années, la place des agriculteur-trice-s dans l'emploi francilien n'a cessé de diminuer. Le nombre de chef-fe-s d'exploitation et co-exploitant-e-s en Ile-de-France est passé en 40 ans de 14 135 en 1970 à 6 347 en 2010³. Même si la tendance est également nationale, elle revêt une importance particulière dans la région francilienne qui concentre plus de 12 millions d'habitant-e-s.

Par ailleurs, alors même que le métier d'agriculteur-trice procède d'une fonction sociale évidente, la profession souffre d'une vraie crise des vocations. Les raisons en sont multiples. Elles tiennent d'une part à des questions économiques, dans la mesure où de nombreux agriculteur-trice-s se trouvent en situation de pauvreté, face à la pression des grandes surfaces, de la concurrence internationale, au poids des normes notamment européennes. De plus, le métier reste insuffisamment valorisé sur le plan social, alors que les conditions de travail sont souvent difficiles. De même, la détresse est prégnante chez certain-e-s agriculteur-trices: selon un rapport de l'Institut de veille sanitaire d'octobre 2013, le suicide est la 3ème cause de décès chez les agriculteur-trice-s exploitant-e-s, soit l'équivalent d'un suicide tous les deux jours. S'ajoutent à cela, les graves maladies liées notamment à l'utilisation de pesticides, mais aussi les difficultés liées au statut de la femme agricultrice, aux faibles retraites, etc.

Revaloriser et soutenir le métier d'agriculteur-trice doit être une priorité. L'offre en produits alimentaires en Ile-de-France correspondant peu à la demande francilienne, la Région pourrait agir comme un levier pour le développement de l'emploi agricole local mais aussi pour le développement du secteur agro-alimentaire de qualité en se saisissant du potentiel économique, social et environnemental résidant dans ce vivier d'emploi non négligeable.

1.2. La poursuite du soutien régional aux filières, à l'agriculture de proximité et à l'agriculture urbaine

1.2.1. Une action régionale pour pallier les difficultés des filières

Depuis de nombreuses années, les filières franciliennes nourricières font face à une situation de déclin. L'ensemble de l'industrie agroalimentaire francilienne, dont le rôle principal est la transformation des aliments, a perdu près du tiers de son niveau d'emploi de 1994 à 2009. Ainsi, entre 1980 et 2010, la part des superficies consacrées aux cultures légumières est passée de 2,05% à 0,91% et pour les cultures fruitières, de 0,73% à 0,20%. Les cultures horticoles ont baissé de moitié alors qu'au niveau national l'évolution est positive. L'arboriculture francilienne est dans

² Rapport du conseil économique, social et environnement régional d'Ile-de France, « les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire » 16 mars 2012

³³ Chiffres Agreste, recensements agricoles

une situation difficile, de même que l'élevage régional. Par exemple, selon le CESER, l'élevage francilien pourrait s'éteindre dans les prochaines années⁴. Le manque d'abattoirs en Ile-de-France force les éleveur-euse-s à parcourir de longues distances pour faire abattre leur cheptel entraînant de forts désavantages en terme budgétaire (une augmentation des coûts et temps des transports mais aussi des émissions de CO2). Plus largement, l'élevage francilien représente moins d' 1% du cheptel de l'ensemble de la métropole alors que les francilien-ne-s sont près du cinquième de la population française. Cette proportion est aussi vraie pour la filière lait.

Pour faire face à cet état de fait et pour répondre aux recommandations du groupe de travail agriculture et alimentation des Etats généraux de la conversion écologique et sociale, la Région a souhaité impulser la mise en œuvre de programmes d'action concertés répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs des filières agricoles franciliennes. Elle a lancé par la délibération CR n°07-13 du 14 février 2013 le dispositif PASS'Filières (Programme d'Action en faveur de la Structuration et de Soutien aux Filières franciliennes) destiné à lutter contre le déficit en matière de structuration des filières et à aboutir à des plans d'action à dimension régionale par filières. L'élaboration d'un état des lieux-diagnostic de la filière (étape 1), la construction d'un plan d'action concerté et transversal (étape 2), la mise en œuvre opérationnelle des actions par les différent-e-s partenaires et acteur-trice-s des filières (étape 3) sont aidées par la Région. Aujourd'hui, la filière «forêt-bois» a bénéficié du dispositif dans ses étapes 1 et 2 (rapport CP 13-522). La Région se veut ambitieuse en visant par ce dispositif les filières du maraîchage, de l'élevage, de l'horticulture-pépinière, de l'arboriculture, mais aussi des Industries Agro-alimentaires, des grandes cultures, des productions non alimentaires (forêt-bois, chanvre,...) et de la viticulture.

Depuis 2007, la Région a poursuivi et renforcé son dispositif PREVAIR, Programme régional pour l'élevage, la valorisation agricole et l'initiative rurale dont l'objectif est de favoriser le maintien d'un grand nombre d'exploitations agricoles en Ile-de-France en les accompagnant dans leurs projets de modernisation (amélioration des conditions de travail, du bien-être animal...), de diversification (transformation et vente à la ferme, accueil du public,...) et d'amélioration de leur impact environnemental (agriculture biologique, amélioration de l'autonomie énergétique...). Elle a également soutenu le dispositif PRIMHEUR, Programme Régional pour l'Initiative en Maraîchage et Horticulture dans les Espaces Urbanisés et Ruraux, mis en place en 2007 afin de conforter et développer l'agriculture dite « spécialisée » : maraîchage, arboriculture, horticulture et pépinière.

En parallèle, la Région poursuit son action par le biais du CERVIA, Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire, organisme associé régional qui valorise les productions et les savoirs-faires régionaux en accompagnant notamment des projets de développement locaux. Le CERVIA a notamment lancé une marque régionale « Saveurs Paris Ile-de-France »⁵ et également, un label « Des Produits d'ici, cuisinés ici » de restaurants franciliens cuisinant uniquement des produits locaux⁶. L'organisme organise des événements grand public notamment les semaines du manger local en Ile-de-France. Le CERVIA effectue également un travail de promotion des produits issus de l'agriculture biologique ainsi que des actions d'incitation en faveur de l'approvisionnement de proximité. En plus de sa mission de valorisation et de développement du secteur alimentaire francilien, le CERVIA apporte son expertise et son soutien aux entreprises pour répondre à l'exigence francilienne de traçabilité alimentaire et d'approvisionnement de proximité mais également se veut créateur de synergies entre les différent-e-s acteur-trice-s.

Enfin, les Parcs Naturels régionaux maintiennent les filières et encouragent la diversification de l'activité agricole sur leur territoire.

⁴ Rapport du conseil économique, social et environnement régional d'Ile-de France, « les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire » 16 mars 2012

⁵ <http://www.saveursparisidf.com/site-grand-public/la-marque/la-marque-des-produits-alimentaires-franciliens/>

⁶ <http://www.saveursparisidf.com/site-grand-public/actualites/manger-local-en-ile-de-france-cest-possible/>

1.2.2. L'agriculture de proximité

La Région s'est également investie dans le développement des circuits de proximité. En particulier, depuis février 2013 (CR 07-13), elle accompagne les porteur-teuse-s de projet dans des démarches collectives pour adopter un mode d'organisation de proximité via un appel à projet. L'aide s'adresse aux acteur-trice-s de la filière regroupé-e-s en structures collectives mais également aux structures d'accompagnement (chambres d'agriculture, collectivités, associations...) qui ont pour objectif la structuration et/ou le développement des circuits de proximité dans les filières alimentaires ou non alimentaires d'Ile-de-France.

Elle investit également en faveur de l'animation du réseau rural francilien par la Bergerie Nationale en cofinancement avec l'Etat et l'Union européenne.

La Région s'est, par ailleurs, engagée pour des circuits de proximité en s'associant à une démarche géographique de relocalisation c'est-à-dire de réduction de la distance entre le lieu de production et celui de consommation. La notion de circuits de proximité est juridiquement différente de celle de circuits courts qui, selon le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation est défini comme "un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire."

1.2.3. L'agriculture urbaine

Dans le cadre de la délibération cadre en faveur de l'agriculture périurbaine 2008-2013 (CR n° 60-08), la Région a apporté son soutien aux démarches territoriales en faveur de l'agriculture périurbaine portées par les collectivités, les agriculteur-trice-s et citoyen-ne-s afin de favoriser la prise en compte par l'échelon local des espaces ouverts. Au titre de cette politique, la Région soutient notamment l'animation par la Bergerie nationale du réseau des territoires agri-urbains. Par le soutien des jardins solidaires (délibération cadre n° CR 66-11, modifiée par délibération CR 44-12 du 28 juin 2012), la Région a notamment poursuivi son action pour le mouvement en plein essor de l'agriculture urbaine. L'appropriation citoyenne de toits et de friches industrielles pour les rendre cultivables participe - modestement - à la reconquête de la souveraineté alimentaire du territoire. Natureparif, Agence de la nature et de la biodiversité en Ile-de-France, reconnaît également l'agriculture urbaine en prévoyant la mise en place d'un « observatoire des sols et des pratiques agricoles en milieu urbain ».

Ainsi, la Région s'inscrit dans une politique volontariste de soutien à ces différentes formes d'agriculture et à ses filières.

En s'attelant au sujet de manière transversale, elle parviendra à maîtriser davantage l'ensemble de l'offre agricole francilienne pour la faire mieux correspondre à la demande francillienne. Elle mettra à profit et participera aussi à développer le potentiel d'emplois durables et non délocalisables en Ile-de-France que représente ce secteur.

1.3. Une demande croissante en produits biologiques en Ile-de-France

L'Ile-de-France est en tête des régions les plus consommatrices de produits bio : elle possède 49 % de consommateurs bio contre 40 % en moyenne dans toutes les autres régions de France⁷. Il

⁷ Chiffres issus du baromètre 2011 de l'Agence Bio
CR 111-13 niche EELV_FINAL

existe une forte demande de produits bio locaux, les acheteurs privilégiant de plus en plus la proximité géographique et le lien avec le / la producteur-trice notamment au travers des AMAP (Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne : association créant un lien direct entre paysan-ne-s et consommateur-trice-s, qui s'engagent à acheter la production à un prix équitable et en payant par avance). Pour autant, la production de produits bio d'Ile-de-France n'est pas encore en passe de satisfaire la demande malgré un nombre d'exploitations en hausse (de 2008 à 2012, les surfaces ont augmenté de 84%). La production bio francilienne poursuit donc son effort. Elle se commercialise principalement dans les grandes surfaces alimentaires et en magasins spécialisés. La faiblesse de la vente directe est en effet due à l'éloignement géographique entre les consommateurs concentrés en nombre à Paris et en banlieue et les points de vente à la ferme situés généralement en grande couronne. Elle trouve aussi des débouchés dans les AMAP (elle en fournit la moitié en Ile-de-France), à la ferme et en restauration collective. Depuis 2011, 25 producteur-trice-s biologiques francilien-ne-s se sont regroupés créant "Fermes Bio Ile-de-France" pour fournir la restauration collective francilienne. Le groupement fournit des cuisines centrales et notamment des lycées et collèges en rassemblant ses produits sur la plateforme logistique du Marché international de Rungis. En 2012, une centaine d'établissements franciliens ont été livrés.

2. DU CHAMP : Vers la reconquête de la souveraineté alimentaire régionale

La Région Ile-de-France s'engage pour impulser et augmenter l'offre d'aliments régionaux de qualité: pour redonner aux francilien-ne-s la maîtrise de leur alimentation et de son emprise sur le territoire régional par la promotion et la mise en place d'une agriculture durable, variée, liée aux territoires et aux diversités sociales et biologiques. L'agriculture est un secteur d'avenir, pourvoyeur d'emplois durables et non délocalisables.

2.1. Une stratégie régionale de gouvernance alimentaire pour l'Ile-de-France

2.1.1. Le lancement d'une dynamique territoriale francilienne

La future stratégie régionale s'inscrit dans cette dynamique nouvelle, émergeant des territoires. Pour autant, ce nécessaire travail transversal régional en devenir ne doit pas empêcher la Région d'avancer dès à présent sur des points essentiels relevés lors des Etats généraux de la conversion écologique et sociale, lors des débats du SDRIF (Schéma Directeur régional d'Ile-de-France) et de manière consensuelle par tous les acteur-trice-s concerné-e-s. En effet, le présent rapport n'a pas pour prétention de redéfinir l'ensemble de la politique agricole régionale mais bien de proposer des améliorations urgentes des politiques publiques régionales existantes dans l'attente de la stratégie régionale de gouvernance alimentaire.

Les débats sur le SDRIF a permis de mettre au jour les difficultés foncières pour le maintien des terres agricoles régionales. Il a également été l'occasion de rappeler qu'un nécessaire dialogue de l'ensemble des acteur-trice-s concerné-e-s dont notamment les citoyen-ne-s doit être organisé autour d'un objectif commun : ainsi, la Région appellera à créer un Comité régional de l'agriculture et de l'alimentation pour mettre en relation les différents acteur-trice-s de la filière agroalimentaire, agroindustrielle et les collectivités locales.

Plusieurs collectivités se sont lancées - elles aussi - dans un travail de développement d'une dynamique territoriale agricole. Ainsi la Région Nord-Pas-de-Calais a mis en place depuis 2010

son opération de développement « Gouvernance alimentaire » qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur l'enjeu alimentaire de manière globale. Cette opération poursuit un objectif principal : celui de faire évoluer le système alimentaire en cherchant à prendre en compte l'ensemble des dimensions de l'alimentation et en mobilisant tous-tes les acteur-trice-s concerné-e-s, tous et toutes mangeur-euse-s. La Région Nord-Pas-de-Calais n'a pas caché son ambition : faire émerger une vraie politique publique de l'alimentation ayant pour finalité, une alimentation de qualité pour toutes et pour tous.

Sur d'autres territoires, c'est la société civile qui impulse ce type de dynamique. L'exemple de la « Ceinture Aliment-Terre liégeoise » est à ce titre notable. Le projet, "centré sur la Province de Liège, vise à mailler l'espace et les relations ville - campagne de manière équilibrée, à donner un nouveau souffle à la production, la distribution et la transformation d'aliments, et à développer l'emploi qui y est lié". L'objectif d'ici 2022 est donc d'assurer la production locale et la distribution de l'alimentation à une part significative des ménages de la Province de Liège, ce qui impliquera notamment de travailler sur les réflexes et comportements d'achat des consommateur-trice-s en vue de normaliser l'achat en circuit court". Le projet prévoit également "de mettre en place les conditions permettant aux travailleur-euse-s manuel-le-s de la région liégeoise d'envisager leur avenir professionnel dans les métiers de la terre et de la transformation de ses produits".

2.1.2. La Région face aux défis environnementaux mondiaux et nationaux

La Région Ile-de-France doit faire face à de nombreux défis mondiaux et notamment au défi climatique planétaire. La Région s'est inscrite dans la lutte contre le changement climatique en adoptant son Plan Régional pour le Climat (délibération CR 43-11), en investissant pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en compensant volontairement ses émissions carbone, en réaffirmant le rôle des régions sur le plan diplomatique... Aujourd'hui, tendre vers la souveraineté alimentaire francilienne, c'est aussi réduire les émissions de CO2 liées aux transports des denrées alimentaires acheminées jusqu'en Ile-de-France ainsi que l'énergie nécessaire à leur transformation et à leur acheminement.

C'est d'ailleurs le sens de l'investissement de la Région dans le programme de l'association Solagro aux côtés des régions Centre, Picardie, Rhône-Alpes et de l'Ademe qui réalise un scénario de transition de l'agriculture francilienne-dont l'objectif principal est de baliser les chemins du possible vers une agriculture viable et désirable en construisant un scénario agricole et alimentaire durable, crédible, compréhensible et quantifié physiquement pour la France à l'horizon 2050. Aller vers la reconquête d'une plus grande souveraineté alimentaire apportera également la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Les ressources génétiques servent aux communautés locales, aux chercheurs et aux sélectionneurs pour adapter la production alimentaire et agricole à l'évolution des besoins. C'est, en effet, en maintenant des productions diverses sur un territoire que l'on luttera contre l'érosion génétique.

En valorisant un autre modèle de production agricole - non plus tourné vers l'exportation sur des marchés mondiaux perméables à la spéculation financière mais en adéquation avec les besoins des francilien-ne-s - organisé le plus possible en agricultures autonomes (économie circulaire agricole), la Région limitera les impacts néfastes d'une consommation de produits importés des pays en développement subissant des changements d'affectation de leurs terres, la déforestation et des violations des droits de l'homme.

S'engager pour une gouvernance alimentaire s'inscrit dans la politique internationale, nationale et régionale de lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, la recherche de l'adéquation entre l'offre francilienne et les besoins des francilien-ne-s, la production de produits locaux de qualité et la réduction des transports des denrées alimentaires permettra à la source de prévenir le gaspillage.

2.2. La filière, étape par étape

2.2.1. Une région qui s'engage pour la sauvegarde des terres agricoles franciliennes

Le maintien des terres agricoles franciliennes est en soi un objectif ambitieux, à la conjonction d'enjeux, économiques, fonciers, locaux, mais aussi individuels. En France, c'est notamment le travail des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) qui sont chargées de veiller au maintien des terres agricoles et à la bonne transmission des exploitations grâce à l'exercice du droit de préemption. Afin de préserver les terres agricoles franciliennes, la Région avait signé en ce sens une convention avec l'Etat et la SAFER Île-de-France il y a quelques années.

D'autres acteurs institutionnels franciliens se sont également saisis de l'enjeu. Ainsi, l'Agence de l'eau Seine-Normandie intervient auprès des agriculteur-trice-s - mais aussi de tout acquéreur-euse - pour l'aide à l'acquisition de terres sur les zones de captage en eau, prenant en charge jusqu'à 60% des coûts. Son objectif est d'accompagner les changements de pratiques du monde agricole et des utilisateurs-trice-s non agricoles de produits phytosanitaires vers des méthodes compatibles avec la protection de la ressource. Poursuivant la même logique, Eau de Paris s'est également lancée dans l'acquisition de terres cultivables. Depuis une dizaine d'années, cette structure a engagé une démarche foncière ambitieuse sur le bassin des sources de la vallée de la Vanne (89), concrétisée par l'achat d'une centaine d'hectares, y installant en priorité des agriculteur-trice-s biologiques.

Enfin, nombre d'acteur-trice-s issus de la société civile et notamment du monde associatif se sont également mobilisés sur la question du foncier agricole, comme la Foncière Terre de Liens.

Pourtant, l'année 2013 a vu le passage symbolique de la surface régionale consacrée à l'agriculture sous la barre des 50%, témoignant ainsi de l'augmentation soutenue de l'urbanisation francilienne. Or, ce sujet avait fait l'objet de préconisations du groupe de travail agriculture et alimentation des Etats généraux de la conversion écologique et sociale. Le CESER s'était lui aussi prononcé pour une politique régionale ambitieuse en matière agricole et avait émis le souhait que les communes qui souhaitent faciliter l'implantation de jeunes agriculteur-trice-s puissent être aidées dans l'acquisition de terres.

Exprimant ses inquiétudes et son souci pour la protection des terres agricoles, la Région Île-de-France en a donc fait un enjeu majeur du nouveau SDRIF.

Les actions franciliennes en faveur de la protection des terres agricoles ne manquent pas :

Afin de protéger efficacement l'agriculture périurbaine, la Région compte sur son principal outil d'intervention foncière: l'Agence des Espaces Verts. En effet, l'AEV compte parmi ses missions le maintien des espaces agricoles périurbains. A ce titre, l'organisme régional effectue le rachat de terres pour la Région Ile-de-France dans la ceinture verte, comprise entre 10 et 30 km de distance de la ville de Paris. L'AEV y installe des agriculteur-trice-s au moyen de baux à long terme avec une priorité pour les modes de productions les plus durables. Aujourd'hui, l'AEV effectue une veille foncière sur 14.000 hectares de terres agricoles dont 2.100 sont déjà acquis par la Région. Sur ces 2.100 hectares de terres agricoles régionales placées sous la responsabilité de l'AEV le seuil des 20% d'agriculture biologique est d'ores et déjà atteint. Elle bénéficie d'une réelle expertise en la matière et mène un travail reconnu auprès des réseaux professionnels comme associatifs. Dans la perspective d'une meilleure adéquation entre une offre réduite et demande croissante en produits locaux de qualité, l'utilisation de cet outil régional devra être amplifiée. La convention actuelle entre la Région et l'AEV se terminant fin 2013, il est important que la nouvelle poursuive

voire amplifie son travail de protection des terres agricoles et prenne en compte de nouveaux engagements pour l'installation d'agriculteur-trice-s biologiques ou travaillant en faveur des circuits alimentaires de proximité.

Dans le projet de délibération consacrée au Schéma directeur, la Région s'est engagée à renforcer significativement son action foncière en vue du renouvellement de la convention avec l'Etat et la SAFER d'une part, et entre la Région et l'AEV d'autre part. A ce titre, la Région Île-de-France pourrait s'inspirer de l'exemple de la Région Rhône-Alpes. Il s'agirait ainsi de renforcer l'aide régionale au portage foncier effectué par la SAFER, mesure aujourd'hui demandée par de nombreux-ses acteur-trice-s du secteur puisqu'elle facilite considérablement l'installation de nouveaux-elles exploitant-e-s agricoles.

2.2.2. Une région qui anticipe l'avenir : Former les futur-e-s agriculteur-trice-s

Difficultés des agriculteur-trice-s face au contexte économique global, crise des vocations, freins à la reconversion... Le manque d'agriculteur-trice-s dépend aussi de la formation, maillon essentiel de la démarche « du champ à l'assiette ». La formation dans ce secteur se pose en termes quantitatifs (nombre de personnes formées) mais aussi qualitatifs (adéquation des profils, type d'agriculture promue).

Les têtes de réseaux agricoles franciliennes font aujourd'hui remonter une formation insuffisante en matière agricole, malgré un engagement régional pérenne sur le sujet. La Région soutient effectivement, dans le cadre du Programme Régional Qualifiant, des formations notamment en matière de « spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture », préparant notamment au brevet professionnel responsable d'exploitation agricole. Elle mobilise également d'autres dispositifs, tels que les chéquiers qualifiants, afin de compléter l'offre financée par le Conseil régional. De même, en formation initiale, l'enseignement dans les lycées agricoles publics, dans les filières agricoles de lycées polyvalents publics et dans les CFA spécialisés dans le domaine permet de développer les compétences agricoles dont la région aura besoin. Toutefois, une mobilisation de formations supplémentaires serait nécessaire pour que la Région soit à la hauteur des enjeux en termes de formation à destination du territoire francilien. En effet, la demande croissante en produits locaux et de qualité notamment issus de l'agriculture biologique exerce une pression pour augmenter l'offre et, partant, crée de nombreux débouchés en la matière.

L'effort quantitatif doit s'accompagner d'un ciblage particulier, en cohérence avec les constats dressés par le Plan régional d'agriculture durable (PRAD), signé en septembre 2012 : « L'offre de formation en Ile-de-France, qu'elle soit initiale ou continue, est riche, variée, et relativement bien répartie sur le territoire. En revanche, on remarque une inadéquation entre l'offre et la demande, en termes de niveau (peu de débouchés pour les BAC+3 et +4, par rapport au nombre de diplômé-e-s) et en termes de métiers (peu d'offres en qualité et beaucoup en production, par rapport au nombre de candidat-e-s). » Les acteur-trice-s agricoles signalent ainsi un besoin particulier pour les premiers niveaux de qualification.

En outre, sur le plan qualitatif toujours, la Région doit s'attacher à promouvoir les modes de production durables, particulièrement riches en débouchés. L'agriculture biologique, mais aussi la variété de formes d'agriculture urbaine, de polyculture ou encore de permaculture, sont ainsi des filières à encourager spécifiquement. En effet, au vu de la forte demande, une formation dans ces domaines se traduit en Ile-de-France par la quasi assurance d'une insertion professionnelle durable.

Il sera ainsi nécessaire d'accroître l'effort régional en direction de la formation en matière agricole, sur les premiers niveaux de qualification et sur les métiers liés à l'agriculture durable. Pour ce faire, l'augmentation du nombre d'heures dévolues à ces métiers au sein du programme «Compétences», mais aussi des chéquiers qualifiants et des Programmes qualifiants territorialisés, sera nécessaire.

2.2.3. La nécessité économique de renforcer les exploitations franciliennes de qualité

Le renforcement de l'offre agricole de qualité appelle une consolidation des exploitations existantes et un soutien des agriculteur-trice-s installé-e-s en Ile-de-France. Aujourd'hui, la majorité des petites exploitations agricoles reste économiquement fragile. Lassitude, poids des démarches administratives, marges des grandes surfaces... les raisons de la fragilité sont diverses. Dans ce contexte, nombreux-ses sont les agriculteur-trice-s à envisager de céder leur exploitation dans les prochaines années. C'est à cet enjeu central de la transmission que s'attelle, notamment, le dispositif d'Appui à la Transmission Reprise des Exploitations Agricoles (ATREA), dispositif régional octroyant une aide financière à l'installation de jeunes agriculteur-trice-s.

Dans son action économique, la Région a agi de manière réelle mais dispersée pour soutenir la filière agricole. Qu'il s'agisse des aides en matière d'économie sociale et solidaire (expérimentations ESS, projets socialement innovants, primes à la création de SCOP...), de certaines démarches dans le cadre des PACTES ou de dispositifs tels que PM'UP, la Région a déjà su encourager ce secteur économique. Des emplois tremplins ont également été mobilisés en direction d'associations ou de coopératives agricoles, créant ainsi les conditions pour un renforcement de ces structures.

Ce soutien s'avère d'autant plus important que la filière recèle un potentiel important en termes d'emplois. C'est ce que rappelle le CESER dans son rapport « Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ? ». Si le poids de l'agriculture dans l'emploi francilien reste marginal (9800 emplois), la dynamique est forte dans certains secteurs comme l'agriculture biologique. C'est ainsi qu'en deux ans (2009-2010), le nombre d'exploitations bio a crû de + 55 % en France. Cette progression est d'autant plus prometteuse en termes d'emplois que la production biologique, selon La Gazette du 18 février 2013, occupe en moyenne 30% de main d'œuvre de plus que l'agriculture conventionnelle. De plus, les créations d'emplois peuvent concerner des publics éloignés de l'emploi, comme en atteste le succès de l'insertion par l'agriculture, en particulier l'activité des jardins de Cocagne. Au vu du potentiel économique et social de la filière agricole, le CESER appelle ainsi la Région à en faire une filière prioritaire.

Pour renforcer l'offre agricole francilienne, l'ensemble des dispositifs de développement économique peut être davantage mobilisé. Une vision transversale doit prédominer : par exemple, en matière touristique, des expérimentations de tourisme à la ferme, permettant une relation directe entre le/la consommateur-trice et le/la producteur-trice, pourraient être étudiées dans le cadre de la politique touristique régionale.

Toutefois, pour mieux soutenir les producteurs-trice-s agricoles en Ile-de-France, le dispositif "groupements d'employeur-euse-s" constitue un outil particulièrement approprié. Cette structuration, déjà fortement ancrée dans le milieu agricole, permet aux petites exploitations de mutualiser des emplois et d'ainsi réaliser des économies d'échelle. A travers un groupement, il sera ainsi plus facile pour de petites exploitations de répondre à des appels d'offres de volumes importants tels que ceux émis par les lycées. Plus généralement, les groupements d'employeur-euse-s permettent de répondre non seulement aux questions de fragilité économique des exploitations, de qualité des emplois agricoles, mais aussi au caractère saisonnier de certaines activités. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que les pouvoirs publics, en cohérence avec la proposition du CESER d'inciter à "la mise en place de solutions de mutualisation de compétences", favorisent cette structuration que connaissent déjà bien les agriculteur-trice-s francilien-ne-s.

En 2009, la Région avait adopté un dispositif innovant de soutien aux groupements d'employeur-euse-s. Il permet de financer les différents maillons de la création de telles structures : études d'opportunité, démarrage (avec aide plafonnée à 30 000€), développement (aide plafonnée à 20 000€), et droit ensuite de bénéficier d'emplois tremplins et d'aide à la professionnalisation des salarié-e-s. Sous-utilisé en matière agricole, ce dispositif répond pourtant bien aux besoins des structures agricoles franciliennes. Afin de pouvoir susciter les projets, il est nécessaire de lancer en 2014 un appel à projets ciblant spécifiquement les groupements d'employeur-euse-s en matière agricole, ouvert aux transformateur-trice-s, et visant prioritairement la production biologique, en circuits de proximité ou raisonnée. Cela permettra à la Région de donner un nouveau souffle à cette politique ambitieuse, qui répond non seulement à l'impératif de structuration du secteur mais également aux questions d'emploi. Afin de permettre le lancement d'appels à projets thématiques, une modification à la marge du règlement d'intervention du dispositif est nécessaire.

2.2.4. Bio et local : Lancer l'acte II de l'agriculture biologique et des circuits de proximité en Ile-de-France

Selon les derniers chiffres de l'Agence Bio, 75 % des produits bios consommés en France sont désormais "made in France". Les consommateur-trice-s français-e-s sont en demande constante de produits issus de l'agriculture biologique malgré la crise. C'est ce qu'ont révélé les résultats de la 10ème édition du baromètre Agence BIO/CSA, qui confirment que 43 % des français-e-s sont des consommateur-trice-s régulier-e-s des produits issus de l'agriculture biologique. Les francilien-ne-s n'échappent pas à cette tendance de fond, l'Île-de-France étant la première région consommatrice de produits bio. De même, selon le CESER, "la population francilienne est particulièrement sensible aux questions de diététique et de santé, de sécurité et de fraîcheur des produits, de respect de l'environnement, voire de limitation de la consommation d'énergie", d'où une demande forte de produits biologiques dans la région la plus peuplée de France.

Depuis de nombreuses années, la Région investit pour une agriculture respectueuse de l'environnement et notamment dans l'agriculture biologique reconnaissant qu'elle est garante de la qualité de l'eau mais également vecteur de développement local par l'emploi direct et indirect qu'elle crée. La préservation, la valorisation et la gestion durable des espaces agricoles est un enjeu francilien important.

La Région soutient ainsi des projets dans le cadre du plan de développement de l'agriculture biologique en subventionnant les organismes acteurs de l'agriculture biologique et les agriculteur-trice-s biologiques en prenant en charge une partie du coût de leur certification biologique annuelle. Elle a été l'une des premières en 2005 à avoir attribué l'ARMAB, aide régionale pour le maintien de l'agriculture biologique qui permettait aux agriculteur-trice-s bios certifiés de pouvoir contractualiser avec la Région. Depuis 2010, le soutien à l'agriculture biologique (SAB) a été mis en place par l'Etat et est financé 100 % par le FEAGA (fonds européen agricole de garantie agricole). La Région ne contractualise donc plus depuis 2010 mais continue de verser la différence financière à ses cocontractant-e-s entre la nouvelle aide nationale et l'aide régionale. Reconnaissant que l'aide nationale constituait un manque à gagner pour les agriculteur-trice-s francilien-ne-s et qu'elle n'était pas adaptée aux spécificités du territoire francilien, la Région a adopté le dispositif "ATABLE", Aide à la Transition vers une Agriculture Biologique Locale. Ce dispositif soutient les agriculteur-trice-s biologiques notamment pour absence d'activité polluante. La Région concourt également au développement de l'agriculture biologique par l'action de l'AEV qui installe aussi des agriculteur-trice-s bios sur des terrains. Le nouveau "plan ambition Bio 2017" national vise d'ailleurs à doubler la surface en bio d'ici à 2017. La Région s'inscrit pleinement dans ce travail, d'autant plus au titre de ses nouveaux pouvoirs dans le cadre de la Politique Agricole Commune et notamment dans la gestion du FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural.

Au-delà des questions de l'accès aux terres, de l'installation agricole et de formation, la Région peut témoigner d'un travail conséquent sur la structuration des filières (voir la partie relative aux filières franciliennes). Après l'étape de production, interviennent la collecte, le stockage, la transformation et la distribution des produits. La pérennité d'une exploitation agricole peut être remise en question par le manque (les abattoirs par exemple) ou le dysfonctionnement de l'une de ces étapes intermédiaires entre le champ et l'assiette. La disparition des outils de première transformation sur le territoire francilien est d'ailleurs aujourd'hui une réalité impactant toutes et tous les acteur-trice-s du monde agricole.

A titre d'exemple, la situation du lait bio produit en Ile-de-France est révélatrice : en l'absence de collecte du lait bio francilien, celui-ci part aujourd'hui en circuit conventionnel; ceci à prix moins rémunérateur pour les agriculteur-trice-s alors qu'il existe une forte demande francilienne en produits laitiers bios.

A l'heure actuelle, la Région par le dispositif PREVAIR, Programme régional pour l'élevage, la valorisation agricole et l'initiative rurale favorise le maintien d'un grand nombre d'exploitations agricoles en Ile-de-France en les accompagnant dans leurs projets de modernisation (amélioration des conditions de travail, du bien-être animal...), de diversification (transformation et vente à la ferme, accueil du public,...) et d'amélioration de leur impact environnemental (agriculture biologique, amélioration de l'autonomie énergétique...). Toutefois, le dispositif ne permet pas de couvrir l'ensemble des étapes intermédiaires et n'est pas ouvert aux « collectifs de producteurs » sous forme associative. Dans la perspective de développer l'offre de produits locaux et bios pour les rendre accessibles à toutes et à tous localement, le présent rapport propose d'étendre le dispositif afin qu'il puisse financer en investissement la mise en place de projets de plates-formes de collecte, de transformation et de distribution de produits bio et locaux franciliens ou du bassin parisien. Cet élargissement aura pour but de soutenir les collectifs de producteurs sur le territoire francilien ou de tous autres acteur-trice-s et de débloquer la structuration des filières d'Ile-de-France afin de distribuer dans des volumes plus importants et de susciter une meilleure réponse à la demande francilienne. Seront couverts par le dispositif, les études de faisabilité et la mise en place d'outils pour concrétiser le projet.

La Région aidera ainsi les agriculteur-trice-s francilien-ne-s et autres acteur-trice-s de l'agriculture à se regrouper et à monter des plates-formes sur tous les territoires pour créer les bonnes conditions d'écoulement de la production biologique et locale francilienne organisée en circuits de proximité. Ainsi étendu, le dispositif pourra permettre l'aboutissement plus rapide de projets comme la légumerie bio des Mureaux et soutenir des initiatives constructives comme le regroupement d'agriculteur-trice-s biologiques "Fermes bios d'IdF". Enfin, dans le but d'orienter la distribution, une bonification pourra intervenir si le projet a en partie pour objet de travailler avec la restauration collective.

Le présent rapport propose de mettre l'accent sur les potentialités de la Région, son intérêt à se montrer chef de file sur le sujet de la gouvernance alimentaire et sa fonction stratégique. En cohérence avec cette ambition, la Région doit envoyer un signal fort aux acteur-trice-s de l'alimentaire mais aussi aux francilien-ne-s. Le Marché International de Rungis est le plus grand marché du monde. Il dispose d'un "carré des producteur-trice-s" locaux et d'un carré d'agriculteur-trice-s bios locaux. Participent notamment au capital de la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché International de Rungis, l'Etat (33,34%), la ville de Paris (13,19 %) et le département du Val de Marne (5,60 %). Comme suggéré par le CESER, la Région pourrait reconnaître la place et le rôle du MIN de Rungis. Elle pourrait s'engager à introduire des critères liés au développement des circuits de proximité et à l'alimentation locale dans ses subventions ou investissements lui étant destinés.

3. A L'ASSIETTE : Manger mieux en Ile-de-France

Dès 2003, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans un rapport intitulé « Diet, Nutrition and the prévention of chronic diseases », montrait que la plupart des maladies chroniques (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires) ainsi que nombre de cancers sont directement liés à une mauvaise alimentation (qualitative et quantitative). Par ailleurs, en mars 2012, le rapport présenté à la 19ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a établi le lien entre « agriculture, alimentation et santé » et rappelle le droit pour « l'accès à une alimentation adéquate, c'est-à-dire assez riche, équilibrée et variée pour pouvoir mener une vie active et en bonne santé » (www.srfood.org) La question de la santé doit donc non seulement être abordée par l'aspect médical mais aussi par le biais de la prévention.

Aussi, dans son rapport sur « la politique régionale de santé » de septembre 2012, le Conseil Régional Ile-de-France a réaffirmé son attachement à la définition de la santé de l'OMS. Une définition qui rappelle que tous les besoins fondamentaux de la personne doivent être satisfaits, notamment nutritionnels, et que l'environnement de vie pèse sur le bien-être et l'état de santé. Ce rapport cadre inscrit la Région Île-de-France dans une action qui vise à réduire les risques sanitaires, sociaux et environnementaux qui touchent les habitant-e-s de la région.

Dans un rapport de 2010 de l'Observatoire Régional de Santé (ORS), il est montré que « près d'un quart de la population francilienne âgée de 15-85 ans déclare être atteint de maladie chronique, soit 2 300 000 francilien-ne-s ». 7,4% de la population francilienne est par ailleurs touchée par les maladies cardiovasculaires et 5,8% par des maladies endocriniennes ou métaboliques.

L'alimentation est une question de santé publique, de citoyenneté et de solidarité. Les francilien-ne-s y sont sensibles puisque selon l'IAU, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France : "Avec un mode de vie très citadin et une structure de population spécifique (plus de jeunes, de cadres, de personnes seules), la demande francilienne diffère de la moyenne française. Plus sensibles aux messages de santé publique, les Francilien-ne-s « surconsomment » notamment des légumes et des produits laitiers ultra-frais" (Note rapide IAU N° 535 - février 2011 - Nourrir les franciliens).

Les habitudes alimentaires ont considérablement évolué entre 1950 et aujourd'hui. Ces évolutions ont conduit à une alimentation trop riche en lipide et en sucres rapides et trop pauvre en fibres. Aujourd'hui, la sur-consommation est responsable d'autant de maladies de par le monde que la sous-alimentation. Les maladies chroniques explosent, et pèsent désormais sur l'espérance de vie. La « Framingham heart study » a ainsi montré qu'un simple surpoids faisait perdre 3 ans de vie, alors que l'obésité faisait perdre en moyenne 7 ans de vie pour un non-fumeur et 14 ans pour un fumeur.

Il est urgent de développer une stratégie sanitaire régionale de prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation. Par des initiatives simples, réalistes et concrètes, il est possible d'obtenir des effets probants, comme c'est le cas en Finlande ou au Japon où les facteurs de risque ont nettement reculé et où la fréquence des maladies chroniques a chuté.

Une telle stratégie envoie aussi à la question de la solidarité car l'accès aux aliments de qualité est source d'inégalité sociale et intimement liée à la santé des individus.

C'est pourquoi la Région Ile-de-France doit se saisir de la question alimentaire dans sa globalité et se lancer dans un grand travail de sensibilisation sur le "manger mieux en Ile-de-France", enjeu sanitaire, social et environnemental.

3.1. L'alimentation grande cause régionale santé pour 2014

Poursuivre l'action régionale sur la santé notamment environnementale au travers de l'alimentation et permettre la mise en relief du travail régional sur la gouvernance alimentaire en Ile-de-France. Voilà l'objectif ambitieux de la Grande cause régionale santé en 2014 que le présent rapport propose d'acter. L'enjeu alimentaire est une question transversale à part entière qui nécessite la mobilisation de toutes les délégations régionales.

La Région doit se donner les moyens de sensibiliser les francilien-ne-s et tou-te-s les acteur-trices intéressé-e-s par l'enjeu alimentaire, enjeu sanitaire, social et environnemental. Comme proposé par le CESER, une campagne régionale d'information pourrait notamment être menée de concert avec le lancement d'un cycle de grandes conférences régionales. Ces événements pourraient être organisés en collaboration étroite avec les organismes associés régionaux jouant un rôle sur le sujet : le CERVIA, l'AEV, Natureparif, l'ORDIF, la MIPES, l'ORS et l'ARENE.

Ce travail régional devra être mis en perspective et en cohérence avec la Politique Nationale de l'Alimentation (PNA) entamée en 2008 qui s'articule avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS) défini dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, promulguée le 27 juillet 2010. En décembre 2012, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Guillaume Garot, Ministre délégué à l'agroalimentaire ont donné les trois grandes priorités de la PNA : justice sociale, jeunesse et ancrage territorial d'une politique au plus près des citoyen-ne-s. La Région s'inscrit dans ces priorités nationales. C'est également pour satisfaire cette dernière priorité que la Région doit s'engager sur la question alimentaire. Pour l'Etat, "les Collectivités locales et l'ensemble des acteur-trice-s du secteur agroalimentaire ont un rôle primordial à jouer afin de renouer les liens distendus entre le/la consommateur-trice et son alimentation. Il s'agit de remettre les produits locaux au cœur des territoires - notamment en restauration collective - et de favoriser les circuits de production et de distribution rénovés. Il importe donc de tisser des partenariats pour que des initiatives locales soient soutenues, favorisées, fédérées".

3.1.1. Alimentation et santé environnementale

La Grande cause régionale pourra permettre d'aborder tous les aspects de l'enjeu alimentaire à commencer par la santé publique, mais aussi l'insécurité alimentaire, l'exigence de traçabilité (et la question de dépendance aux marchés mondiaux), la question des apports nutritionnels et des qualités gustatives des aliments, des différents modes d'agriculture et de la santé environnementale. La question de la faim et de l'insécurité alimentaire devra notamment être évoquée : selon une étude de l'Institut National de Veille Sanitaire publiée le 20 décembre 2011, 6,3% des Francilien-ne-s ont déclaré n'avoir pas mangé tous les jours à leur faim dans les douze derniers mois tandis que 2,5% d'entre eux-elles ont déclaré n'avoir rien avalé de toute la journée.

Cette Grande cause régionale de santé mettra l'accent sur :

- la prévention des affections, notamment les cancers et troubles du système reproducteur, liées aux perturbateurs endocriniens (pesticides, polluants organiques persistants, bisphénol A, phtalates, PCB, HAP, phyto-oestrogènes, etc.), chez les agriculteur-trice-s comme chez les consommateur-trice-s.
- la prévention des maladies chroniques liées aux déséquilibres alimentaires : cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité, ostéoporose, etc.
- la prévention des troubles du comportement alimentaire (hyperphagie anorexie, boulimie, orthorexie).

La question de la santé alimentaire pose également celle des OGM, en lien avec le souhait de la Région de privilégier l'approvisionnement en produits d'origine animale, sous le label « nourri sans OGM » dans les lycées et les cantines régionales d'Île-de-France conformément à sa politique régionale de santé votée en 2012. Dans ce cadre, il est prévu que soit mise en place une étude du CERVIA sur les élevages franciliens afin d'examiner la conformité des produits d'origine animale

avec le nouveau label « nourri sans OGM », autorisé par le Haut Conseil des Biotechnologies. Depuis 2005, la Région est signataire de la Charte de Florence et est, à ce titre, une "Région sans OGM". La santé alimentaire francilienne pose également la question de la potabilité de l'eau et de l'élimination des produits pesticides et des nitrates. A ce titre, la niche ici présentée propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière une communication dédiée à ces deux sujets, en cohérence avec les politiques régionales de santé et d'environnement.

3.1.2. L'alimentation, un travail de sensibilisation régional transversal

Sur le domaine particulier des lycées, compétence régionale, la Région valorisera les études et les préconisations du groupe de travail récemment lancé entre les commissions "lycées et politiques éducatives " et "environnement, agriculture, énergie", tout en lui permettant d'asseoir ses décisions dans une orientation politique régionale globale.

La Grande cause régionale pourra permettre également la valorisation du travail régional sur la gouvernance alimentaire et de sensibiliser les Francilien-ne-s au lien entre le champ et leur assiette en lui donnant une dimension participative. Elle aura pour objet l'éducation à la santé mais pourra, comme proposé par le CESER, mettre en relief les enjeux environnementaux et énergétiques qui y sont liés comme la question des sols et de la dépollution des terres, de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau, des changements climatiques, des transports, de la prévention du gaspillage alimentaire et notamment des pertes aux champs... Mais aussi la question de la valorisation de l'image de l'agriculture en Ile-de-France et du métier d'agriculteur-trice, l'importance de susciter des vocations, le lien avec les jeunes agriculteur-trice-s, la place des femmes dans le monde agricole... Elle pourra être l'occasion de faire remonter les multiples innovations sociales en la matière et de mettre en réseau les acteur-trice-s de l'alimentation. En cela, l'alimentation est également une vraie question de citoyenneté.

En effet, de nombreuses actions de la société civile voient le jour et inventent de nouveaux liens à l'alimentation. La Région pourrait s'en inspirer et les accompagner dans leur démarche, comme elle le fit sur les jardins solidaires. Le "woofing", travail bénévole dans une ferme d'agriculture biologique, le travail des AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), la vente directe de fruits et légumes dans les gares ou encore le Mouvement des incroyables comestibles (initiatives citoyennes ayant pour but de faire pousser des fruits et légumes pour le bien commun et de les rendre accessibles à toutes et à tous gratuitement) qui se développe dans le monde entier font partie de ces inventions sociales.

Des outils existent pour sensibiliser, comme le convertisseur alimentaire de l'association Terre de Liens Normandie, qui calcule le nombre de paysan-ne-s nécessaires dans une commune si le/la consommateur-trice relocalisait progressivement sa consommation alimentaire ([HYPERLINK "http://convertisseur.terredeliensnormandie.org"](http://convertisseur.terredeliensnormandie.org)). En terme d'innovation, les acteur-trice-s de l'économie sociale et solidaire occupent par ailleurs une place importante. L'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire pourra par ailleurs apporter son expertise et son réseau sur le sujet. D'autres organismes associés sont aussi engagés sur la question alimentaire : l'ORDIF tout comme le CERVIA ont travaillé conjointement sur le gaspillage alimentaire et l'ARENE s'est notamment investie sur l'éducation à l'environnement agricole.

Enfin, la Grande cause régionale pourrait permettre de déconstruire les idées reçues sur les modes de production agricoles et leurs rendements et de sensibiliser à la diversité des types d'agricultures peu connues du grand public (agroforesterie, polyculture-élevage, maraîchage, agriculture de conservation...). Elle pourra mettre en valeur l'investissement de la Région dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement et notamment son investissement dans l'agriculture biologique. Elle fera le lien avec la recherche agronomique comme la Région a pu le faire antérieurement avec le PICRI, Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation sur le "Développement des pratiques paysannes de gestion et sélection des variétés de blé pour du pain bio de qualité en région Île-de-France". Ce projet, qui s'est déroulé entre 2007

et 2012, a rassemblé plusieurs partenaires: l'INRA, Réseau Semences Paysannes, Nature & Progrès, Bergerie de Villarceaux. Elle pourra notamment s'appuyer sur l'expérience des PNR en la matière.

3.2. Nouvelle ambition pour la restauration collective – introduction de produits biologiques et de produits locaux

Lors du Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à introduire 20 % de produits biologiques dans ses cantines scolaires d'ici à 2012 (circulaire du 2 mai 2008). Malgré les initiatives de nombreuses collectivités antérieures au Grenelle, selon la FNAB, moins de 2 % de produits bio étaient réellement consommés dans les cantines en 2011.

En Ile-de-France, l'enjeu est de taille : 68%⁸ des lycéen-ne-s prennent leurs repas à la cantine du lycée, avec de forts contrastes selon les territoires. D'un lycée à l'autre, la fréquentation peut varier entre 10% à 90% nous apprenait l'IAU dans un rapport de juillet 2011 au sujet de la tarification au quotient familial de la demi-pension⁹. Le lien entre les revenus des familles et la fréquentation des services de restauration apparaît très clairement, expliquant, en partie, les inégalités territoriales de fréquentation. C'est pourquoi, une expérimentation de la tarification au quotient familial a été lancée par la Région à la rentrée 2011 qui fait actuellement l'objet d'une évaluation en vue de sa généralisation, véritable mesure de justice sociale. L'alimentation biologique, plus respectueuse de l'environnement et plus saine, est encore loin d'être à la portée de toutes et tous. Cette alimentation de qualité doit être soutenue dans les restaurants scolaires d'Ile-de-France, tant pour la santé des lycéen-ne-s et apprenti-e-s, que pour soutenir une filière utile socialement et respectueuse de l'environnement.

Ce travail d'accès à la restauration collective au plus grand nombre doit s'accompagner d'un travail sur l'amélioration continue des produits proposés. C'est le sens de la constitution du groupe de travail sur l'alimentation dans les cantines scolaires, réunissant les Commissions des « Lycées et des politiques éducatives » et de l' « Environnement, Agriculture, Energie » lancée en novembre 2013.

Les propositions du présent rapport s'inscrivent dans la continuité des préconisations 12 et 13 du groupe de travail agriculture et alimentation des États généraux de la conversion écologique et sociale et en cohérence avec les politiques déjà menées.

En effet, depuis 2007, la Région encourage l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective des lycées :

- en soutenant financièrement depuis 2007 le GAB Idf (Groupement des Agriculteurs Biologiques) pour l'organisation de l'approvisionnement, l'accompagnement pédagogique auprès des élèves et des parents ainsi que des formations auprès des gestionnaires et personnels de cuisine et la communication autour de la restauration collective biologique en Ile-de-France

- en prenant en charge depuis 2008 une partie du surcoût lié à l'introduction de ces produits dans les restaurants scolaires des lycées publics franciliens (CR 117-08 du 20 novembre 2008). Afin de permettre une augmentation de la part de produits bio, la Région a réévalué son aide en 2011 et a fixé sa prise en charge annuelle à 40% des factures acquittées avec un plafond par élève de 40 € (au lieu de 20% pour un plafond de 15 € par élève).

La Région soutient les projets des communautés éducatives portant, entre autres, sur les thématiques « Alimentation-santé » dans le cadre de la démarche lycées « éco-responsables ».

⁸ Enquête ARDP 2012

⁹ « La demi-pension dans les lycées publics, vers une politique tarifaire régionale modulée selon le quotient familial », Juillet 2011

Il convient de réaffirmer l'ambition de l'accès à une alimentation de qualité dans tous les lycées et de l'étendre aux 170 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) d'Ile-de-France qui forment 100 000 jeunes en Ile-de-France, notamment aux métiers de l'alimentation. L'enjeu est également symbolique, dans la mesure où l'introduction de produits de qualité ne doit pas rester circonscrite aux lycéens, alors que les apprentis sont souvent d'origine plus modeste.

Bien que les modalités de gestion de la restauration collective divergent selon les CFA, en fonction de leur statut (public ou privé) et de leur organisme gestionnaire, les possibilités d'introduction de produits biologiques ou locaux existent. Or, pour des raisons diverses, rares sont encore les CFA à s'être engagés dans une démarche de ce type. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir que le dispositif d'aide à l'introduction de produits bio locaux puisse bien s'appliquer aux CFA.

En outre, il est nécessaire de compléter les contrats de développement durable (contrats EVOA) que signent les CFA volontaires avec la Région pour s'engager sur divers éléments sociaux, pédagogiques, environnementaux, de gouvernance, etc. En effet, aucune action n'est prévue en matière d'introduction de produits biologiques et de produits locaux. Or, les CFA pourraient à juste titre vouloir s'engager dans cette démarche et la voir ainsi reconnue par la Région.

1) L'ensemble des leviers existants doit être porté à la connaissance des lycées et CFA afin de les encourager à l'introduction de produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique et en circuit court.

Les lycées franciliens doivent s'engager dans une dynamique de restauration collective durable et responsable. Ils sont un levier essentiel à la structuration des filières franciliennes et notamment du bio local d'Île-de-France. L'objectif régional à atteindre consiste à allier les notions de qualité, de proximité, de réduction des intermédiaires, de saisonnalité et de maîtrise des coûts afin de permettre aux lycéens et apprentis franciliens d'accéder à une alimentation de grande qualité au prix le plus juste.

Pour faciliter la généralisation de l'introduction de produits bio de proximité, des outils opérationnels seront mis en place pour faciliter l'approvisionnement dans les lycées et CFA. Le code des marchés publics a évolué. Un décret du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats de la commande publique permet d'inclure, dans les critères de sélection des offres, « *les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture* ». Les règles de la commande publique permettent également de fixer des délais courts entre la cueillette et la livraison afin de garantir la fraîcheur des produits, s'assurer de la « traçabilité du producteur-trice à l'agriculteur-trice » ou encore exprimer la volonté de travailler avec des Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) qui peuvent transformer les produits locaux et/ou bio (Centre d'aide par le travail avec une activité d'épluchage par exemple). Toute une série d'outils permettant de préserver l'environnement en limitant le déplacement des produits, de diminuer le coût des intermédiaires et de renforcer la traçabilité des produits.

Toutes les pistes pour concilier qualité, bio et circuits de proximité avec un objectif de maîtrise des coûts doivent être étudiées. Cet objectif pourra être atteint en variant les produits et en veillant à l'équilibre des menus. Il faut savoir que les produits bio ont une teneur en matière sèche supérieure de 30% aux produits conventionnels, cela signifie que le volume nécessaires de légumes pour un plat sera moindre. Réfléchir à un équilibre entre protéines animales et végétales, en garantissant l'équilibre nutritionnel des menus est aussi une piste sérieuse à étudier. Elle présente en effet l'avantage de baisse des coûts mais surtout offre des avantages sanitaires et environnementaux à prendre en considération. En effet, une alimentation à prédominance végétale est avantageuse pour la santé, limite les substances nocives contenues en plus grand nombre dans les protéines animales (graisses saturées, cholestérol, toxines en tout genre, métaux lourds, pesticides et autres produits chimiques) et va dans le sens d'une agriculture plus économe en ressources. Par ailleurs, elle permet également de respecter l'environnement et les goûts de chacun-e-s. Aujourd'hui, la majorité des services de restauration ne permettent pas d'avoir le choix d'une alternative végétarienne quotidienne.

Il convient de poursuivre l'action régionale en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permet également de maîtriser les coûts.

C'est pourquoi, la Région mettra à disposition, dans un guide sur l'alimentation de qualité à destination des lycées, des CFA et de leur personnel, des outils "clés en main" tels que des documents d'aide à la rédaction des cahiers des charges, en cohérence avec l'offre locale, afin qu'ils puissent acheter des produits en circuit court, issus de l'agriculture biologique, en respectant les règles des marchés publics. Ce guide mettra également en valeur les expériences réussies dans les établissements accompagnés par le GAB IDF pour l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et les actions de sensibilisation menées par le CERVIA. Dans le même sens, la réunion annuelle des proviseurs et gestionnaires pourra être l'occasion de présenter les objectifs de généralisation de l'introduction de produits biologiques et locaux. Une réunion dédiée à la restauration collective durable pourra être envisagée, dont les objectifs principaux sont la sensibilisation, l'information et l'échange de bonnes pratiques. L'ensemble des documents d'information et d'aide à la rédaction de cahiers des charges contenus dans ce guide seront mis à la disposition de tous les lycées sur l'ENT Lilie, afin qu'ils puissent s'en inspirer lors de la rédaction de leurs cahiers des charges ainsi qu'aux personnels des CFA compétents.

2/ Agir collectivement pour mettre en place une restauration collective durable consolidant les filières agroalimentaires en Ile-de-France

Il est proposé de créer une **plateforme collaborative** ayant pour objet de favoriser l'introduction de produits locaux et produits bio en mettant en lien tous les acteur-trice-s de la restauration collective avec les groupements d'agriculteur-trice-s locaux franciliens volontaires et la société civile promouvant l'agriculture bio et locale en Ile-de-France. Cette plateforme pourrait être mise en œuvre par le CERVIA et aura pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble des structures proposant une restauration collective (lycées, collèges, CFA, maisons de retraites ou encore collectivités territoriales) un **répertoire des producteurs régionaux, ou des départements limitrophes**, détaillant les caractéristiques diététiques des produits et leur origine géographique. Il doit permettre une mise en relation simple et immédiate entre les lycées et CFA qui achètent et les producteur-trice-s. Il devra également permettre le rapprochement de producteur-trice-s pour répondre ensemble à une même demande, mais également des lycées et CFA pour réaliser des groupements de commande d'achats de produits bio en circuit court. En effet, la quasi-totalité des acheteur-euse-s mettent déjà en œuvre des stratégies de développement des produits bio et locaux, mais rencontrent des obstacles pouvant être plus facilement traités dans le cadre d'un groupement de commande : les volumes trop faibles limitant l'accès à certains fournisseurs et augmentant le coût unitaire des produits, questions de logistique et d'apprentissage du fonctionnement des filières et le suivi de leur développement. Pour autant, le groupement de commande peut permettre de soutenir la filière bio et locale à moyen terme, mais sur le long terme l'avènement d'une économie agricole circulaire est souhaité.

A titre d'illustration, le Conseil général de la Drôme a conçu la plateforme « Agrilocal63 » pour l'approvisionnement de ses collèges. Soutenue par le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, la plateforme Agrilocal va être développée à l'échelle nationale. La Région devrait s'en inspirer pour l'approvisionnement des lycées.

Face aux nombreux changements à opérer, de nombreuses collectivités qui introduisent des produits biologiques de proximité dans leur service de restauration ressentent le besoin de se réunir pour agir ensemble. Par exemple, l'association "Un Plus Bio", née en 1997 dans le Gard, a créé le premier Club des Territoires engagés dans une restauration collective de qualité, réunissant des communes, des conseils généraux ou encore la Région PACA. L'objectif est de faire entrer la bio et la qualité de la nutrition, bien au-delà des positions de principe du Grenelle de l'Environnement, tout en mobilisant la restauration scolaire comme levier de développement économiques des filières agricoles locales. Cette association propose des formations, un accompagnement dans les projets de mise en place d'une restauration collective durable visant à consolider les filières locales. Elle réalise également une représentation des collectivités afin

d'influer sur les réglementations pour une alimentation saine. (<http://www.unplusbio.org/wp-content/uploads/2013/06/clubclub.pdf>).

En outre, il est proposé de créer une plateforme collaborative ayant pour objet de favoriser l'introduction de produits locaux et produits bio en mettant en lien tous les acteurs de la restauration collective avec les groupements d'agriculteurs locaux franciliens volontaires et la société civile promouvant l'agriculture bio et locale en IDF. Cette plateforme pourra être mise en œuvre par le CERVIA et aura pour objectif de mettre à disposition de l'ensemble de structures proposant une restauration collective (lycées, collèges, CFA, maisons de retraites ou encore collectivités territoriales) un **répertoire des producteurs régionaux, ou des départements limitrophes**, détaillant les caractéristiques diététiques des produits et leur origine géographique. Il doit permettre une mise en relation simple et immédiate entre les lycées et CFA qui achètent et les producteurs. Il devra également permettre le rapprochement de producteurs pour répondre ensemble à une même demande, mais également des lycées et CFA pour réaliser des groupements de commande d'achats de produits bio en circuit court. En effet, la quasi-totalité des acheteurs mettent déjà en œuvre des stratégies de développement des produits bio et locaux, mais rencontrent des obstacles pouvant être plus facilement traités dans le cadre d'un groupement de commande : les volumes trop faibles limitant l'accès à certains fournisseurs et augmentant le coût unitaire des produits, questions de logistique et d'apprentissage du fonctionnement des filières et le suivi de leur développement. Pour autant, le groupement de commande peut permettre de soutenir la filière bio et locale à moyen terme mais sur le long terme l'avènement d'une économie agricole circulaire est souhaité.

En outre, dans l'attente de la création de la plateforme régionale collaborative, afin d'encourager rapidement les groupements de commandes de produits bio et en circuit-court permettant de réduire les coûts, mais également le regroupement de producteur-trice-s pour répondre aux demandes des lycées et CFA, il convient d'étudier la possibilité d'utiliser le portail d'achat responsable Maximilien, impulsé par la Région, pour faciliter cette mise en relation. Un des moyens de faciliter et d'impulser l'adhésion des lycées et des CFA qui le souhaitent à Maximilien sera alors de prendre en charge le montant de l'adhésion. La Région devra également impulser un groupe de travail au sein de Maximilien dédiée à la restauration collective durable. Les commandes des 471 lycées franciliens et 170 CFA peuvent être un levier de développement économique des filières franciliennes et des départements ou régions limitrophes dont la Région ne peut se priver.

Pour que la Région soit totalement exemplaire, elle s'engage également à augmenter la part de produits biologiques et produits locaux dans la restauration collective du siège et des organismes associés disposant de cantines. De plus, il convient de développer, au delà des lycées pilotes, les formations spécifiques liés à l'introduction de produits bio pour les agents travaillant dans les cuisines scolaires.

3.3. Une politique régionale résolument solidaire : favoriser l'accès des plus précaires aux aliments de qualité

Le travail sur l'offre d'aliments locaux de qualité qu'a entamé la Région depuis de nombreuses années remplit un objectif éminemment social : il s'agit de permettre à toutes et à tous d'accéder à une alimentation de qualité abordable financièrement. Toutefois, ce travail est un processus sur la durée. L'offre de produits frais locaux et / ou bios de saisons étant insuffisante en Ile-de-France, les prix sont souvent inabordables.

Le rapport du CESER sur les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaires en Ile-de-France rapporte à ce titre des informations sur les comportements d'achat et de consommation selon le niveau de revenu des francilien-ne-s. Plus les ressources d'un ménage sont faibles, plus la part de son budget consacrée à l'alimentation est importante. Ceci explique pourquoi, selon le CESER, les ménages à faible revenu sont encore plus sensibles que les autres

ménages aux variations des prix des produits alimentaires notamment à ceux du café, du thé, des légumes frais et de la viande bovine. Toujours selon le CESER, les inégalités de revenu se traduisent également par des inégalités nutritionnelles, les ménages les moins aisés consommant davantage de graisses végétales, de sucres et de boissons non alcoolisées que les ménages les plus aisés. Dans la recherche d'une alimentation à un coût moins élevé, les plus précaires trouvent des produits avec une qualité nutritionnelle moindre.

Le nombre important d'étudiant-e-s en difficulté en Ile-de-France mérite également d'être souligné. Ils peuvent, en effet, se trouver dans une situation de précarité d'autant plus que leurs habitudes alimentaires ne se portent pas toujours vers des aliments de qualité. Ainsi, selon une enquête CSA sur les habitudes alimentaires des étudiant-e-s publiée en 2010 par l'Union Nationale des Mutuelles étudiantes régionales (USEM) un quart des étudiant-e-s ne mangent pas de fruits tous les jours et 14% ne consomment pas de légumes.

Parce que la Région Ile-de-France doit inscrire son action dans une perspective de solidarité, il est important qu'elle aborde ce sujet par un autre biais que par celui de la réduction globale des coûts en prévision d'une augmentation de l'offre sur le long terme. La question de l'alimentation touche des publics fragilisés. La Région se doit donc d'intervenir de manière ciblée pour lutter contre la « fracture alimentaire ».

Le présent rapport propose en conséquence de créer un nouveau dispositif qui permette de subventionner les acteur-trice-s qui agissent en ce sens. Ce dispositif financera l'intermédiation pour la distribution à bas prix de produits locaux ou bio de qualité en Ile-de-France par les associations, les centres communaux d'action sociale, les épiceries sociales et solidaires, les Groupements d'agriculteurs et les entreprises de l'économie sociale et solidaire en faveur des publics défavorisés.

L'expérience des biocabas en Région Nord-pas-de-Calais est à ce titre intéressante. La coopérative "Norabio" commercialise des fruits et légumes biologiques par un système d'abonnement à un panier, le biocabas. En partenariat avec le GABNOR, groupement des agriculteurs biologiques de la région Nord-pas-de-Calais et grâce à l'implication du Conseil général du Nord (59), la coopérative a lancé en 2006 les biocabas accessibles. Les biocabas sont distribués dans des centres sociaux et des maisons de quartier de la métropole lilloise, le Conseil général prenant en charge 50% du panier, le prix d'achat au producteur ne variant pas. Face au succès du dispositif, une convention du même type a été signée avec la ville de Lille. Autre exemple, le "Terreau", Jardin de Cocagne en Ardèche. Association d'insertion par l'activité économique en maraîchage biologique, elle met en place une opération expérimentale lancée par le réseau de Cocagne et rend ainsi possible l'accès hebdomadaire aux paniers de légumes biologiques à des familles aux revenus modestes. Avec le concours de la CAF, de référent-e-s RSA, d'associations caritatives du territoire et d'une association d'insertion, l'association est mise en contact avec les futur-e-s bénéficiaires en retenant comme critère principal le quotient familial. L'association permet également à ses salarié-e-s en insertion d'acheter leur panier à moitié prix. Par un tel soutien, la Région enverra un signal solidaire fort envers les Francilien-ne-s les plus précaires touché-e-s durement par la crise.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du groupe
Europe Ecologie – Les Verts**



Mounir SATOURI

PROJET DE DELIBERATION CR 111-13**DU****"ALIMENTATION :
DU CHAMP A L'ASSIETTE DES FRANCILIEN-NE-S"**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** La délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 "Adoption du Projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France"
- VU** La délibération n° CR 17-07 du 1er février 2007 « Agriculture, agro-ressources et agroalimentaire : des secteurs économiques d'avenir pour l'Île-de-France »
- VU** La délibération n° CR 66-12 du 27 septembre 2012 « Accompagner la structuration des filières agricoles franciliennes : répondre au besoin d'outils de première transformation »
- VU** Les délibérations n° CP 08-361 et n° CP 12-233 relatives à la mise en œuvre et aux règlements d'interventions des dispositifs PREVAIR et PRIMHEUR
- VU** La délibération n° CR 88-07 du 27 septembre 2007 « Programme régional en faveur de l'agriculture biologique 2007-2013 »
- VU** La délibération n° CR 60-08 du 26 juin 2008 « Programme régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine »
- VU** La délibération n° CR 41-09 du 6 mai 2009 « Pour une nouvelle politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique »
- VU** La délibération n° CR 117-08 de novembre 2008 « Aide à l'introduction de produits biologiques dans les restaurants scolaires franciliens - dispositif cadre »
- VU** La délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 « La politique régionale de santé »
- VU** La délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 « La politique sociale régionale »
- VU** La délibération n° CR 93-12 du 22 novembre 2012 « Mise en œuvre de la SRDEI La politique régionale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire: vers l'innovation sociale Investissement Régional dans des fonds RSE »
- VU** La délibération n° CR 07-11 du 7 avril 2011 « Pour une politique régionale de développement de l'apprentissage durable et équitable »
- VU** La délibération n°CR 40-12 du 11 juin 2012 « Politique régionale de l'eau 2012-2016 »
- VU** La délibération n° CR 46-12 du 22 novembre 2012 « Politique régionale énergie-climat - en route vers la transition énergétique »
- VU** La délibération n° CR 118-12 du 21 décembre 2012 « Budget primitif 2013 de la Région Ile-de-France »
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire, coopération interrégionale, contrats ruraux
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives
- VU** L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU** Le rapport CR 111-13 présenté par le groupe EELV du conseil régional d'Île-de- France au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Aménagement du territoire

Mandate le Président pour engager des discussions avec l'Etat, l'AEV et la SAFER Île-de-France, en vue du renouvellement de la convention Région-AEV et de la convention Etat-SAFER-Région, afin de renforcer significativement leur action foncière commune, notamment par l'allongement de la durée de portage de foncier agricole.

Article 2 : Agriculture

S'engage à compléter le dispositif PREVAIR de soutien à la création de plates-formes de collecte, de transformation et de distribution de produits biologiques ou locaux d'Ile-de-France en vue de l'ouvrir aux « collectifs de producteurs » sous forme associative et de prévoir une bonification pour les projets destinés à l'approvisionnement de la restauration collective francilienne.

S'engage à introduire des critères liés au développement des circuits de proximité et à l'alimentation locale dans ses subventions ou investissements destinés au MIN de Rungis.

Article 3 : Emploi

Complète le dispositif de soutien aux groupements d'employeurs, en annexe 2 à la délibération, de manière à permettre le lancement d'un appel à projets spécifique sur les activités agricoles au premier semestre 2014.

Article 4 : Formation

Décide de mobiliser le Programme Régional Qualifiant pour accroître le nombre de formations agricoles d'avenir financées par la Région. La mobilisation complémentaire des chéquiers qualifiants et du programme qualifiant territorialisé pourra participer à cet objectif.

Article 5 : Santé et action sociale

Décide que l'alimentation sera la grande cause régionale santé en 2014. Dans ce cadre, décide notamment la mise en place d'une campagne d'information et d'un grand cycle de conférences régionales sur le thème de l'alimentation francilienne, en lien avec le CERVIA, l'AEV, Natureparif, l'ORDIF, la MIPES et l'ORS et l'ARENE.

Crée un dispositif d'alimentation solidaire pour soutenir des projets d'accès des publics précaires aux aliments de qualité; dispositif dont le règlement d'intervention est en annexe 1 de la présente délibération.

Mandate le Président pour inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière la question des OGM, des produits pesticides et des nitrates en Ile-de-France, dans la continuité de la signature en 2005 de la Charte de Florence et de la mise en oeuvre des politiques régionales de santé et d'environnement.

Article 6 : Aide à l'introduction de produits locaux ou biologiques dans la restauration collective

Réaffirme son objectif de généraliser l'introduction de produits bio et locaux à l'ensemble des lycées et CFA d'Ile-de-France sans surcoût pour les familles, en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail « Alimentation » conduit par les élu-e-s des commissions « lycées et politiques éducatives » et « environnement, agriculture, énergie ».

Décide de mettre à disposition des lycées, CFA et de leur personnel un guide pour aider à l'introduction des produits biologiques ou locaux dans la restauration collective. Ce guide proposera des documents d'aide à la rédaction des cahiers des charges, la valorisation des expériences réussies dans les établissements accompagnés par le GAB IDF et le CERVIA, ainsi que les valeurs nutritionnelles et la variété des possibilités d'une alimentation de qualité.

Décide de créer une plateforme collaborative pour favoriser l'introduction de produits locaux et produits bio mettant en lien tous les acteurs de la restauration collective avec les groupements d'agriculteurs locaux franciliens volontaires ainsi que la société civile. Elle devra permettre le rapprochement des producteurs pour répondre ensemble à une même demande et faciliter les groupements de commande des acheteurs.

Décide que les contrats EVOA passés entre la Région et les CFA intégreront la possibilité d'un engagement en faveur de l'introduction de produits locaux ou biologiques dans la restauration collective.

Décide que des modules de sensibilisation seront ouverts, au-delà des lycées pilotes, pour les agents de la Région travaillant au sein des cantines scolaires, afin d'intégrer la problématique de l'introduction de produits bio et locaux.

Décide d'adhérer à l'association « Un plus bio » dont l'objectif est de réunir l'ensemble des collectivités engagées pour une restauration durable de qualité.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 - ALISOL : Alimentation Solidaire

Règlement d'intervention régional pour faciliter l'accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous.

Une alimentation de qualité accessible aux personnes en situation de précarité.

1. Présentation de l'intervention

L'alimentation de qualité est un pilier essentiel pour garantir la santé des personnes. Plusieurs rapports, notamment de l'OMS, montrent que de nombreuses maladies chroniques (obésité, allergies, cardiaques, etc.) et de nombreux cancers pourraient être évités grâce à une alimentation plus saine.

La Région Île-de-France décide de soutenir, par une aide financière, les porteurs de projet qui faciliteront l'accès aux produits biologiques, locaux et de qualité aux personnes disposant de faibles ressources économiques. Il pourra s'agir d'un don ou d'une vente à prix réduit.

2. Structures éligibles

Pourront bénéficier du soutien régional les structures suivantes :

- Associations Loi 1901.
- C.C.A.S.
- Épiceries sociales et solidaires.
- Groupements d'agriculteurs.
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire

3- Modalités d'intervention

La région prend en charge 50% du prix des denrées mises à disposition des populations cibles, ainsi qu'une somme forfaitaire de 1000€ pour les frais de gestion de l'association.

L'aide est plafonnée à 15 000€ par structure et par an.

L'aide est attribuée à la structure bénéficiaire pour une durée de deux ans.

Les dossiers peuvent être transmis à la Région durant toute l'année. Ils sont instruits et présentés en commission permanente. Une convention est signée avec le bénéficiaire.

4- Critères d'instruction

- Pertinence du projet au regard du public visé et des caractéristiques du territoire concerné ;
- Pertinence des moyens mis en œuvre pour la distribution en produits de qualité ;
- Pertinence des moyens mis en œuvre pour le respect des critères de production et d'acheminement en circuits courts

Les projets devront être localisés en Ile-de-France, mais pourront s'appuyer sur des productions limitrophes.

5- Modalités de suivi et d'évaluation

La structure s'engage à fournir aux services de la région les pièces justificatives actualisées afin de réajuster le montant de l'aide annuelle attribuée.

Le suivi et l'évaluation s'appuieront notamment sur les informations suivantes :

- Nombre et profil des bénéficiaires ;
- Nombre et profil des fournisseurs ;
- Partenaires impliqués

ANNEXE 2 - Groupements d'employeurs Règlement d'intervention régional

Contexte et objectif :

La Région souhaite favoriser le développement de l'emploi en soutenant la création et la croissance des groupements d'employeurs franciliens, qui favorisent à la fois la compétitivité pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises et la sécurité d'emploi pour les salariés.

Présentation du dispositif :

Pour atteindre ces objectifs, la Région propose :

1 - une intervention financière adaptée aux problématiques des groupements par:

- un cofinancement des études de faisabilité ;
- une aide au démarrage pour les nouveaux groupements créés ;
- une aide au développement pour les groupements existants;
- une aide à l'embauche, avec le dispositif Emplois-tremplin, concernant les salariés permanents des groupements non détachés auprès des adhérents ;
- une aide à la professionnalisation des salariés permanents des groupements non détachés auprès des adhérents notamment sur le thème des bonnes pratiques et du cadre juridique d'intervention des groupements d'employeurs.

2 - une animation du réseau, regroupant les groupements de la Région, les pnn1aux financeurs et tout partenaire intéressé par le sujet, afin d'échanger sur des thèmes prioritaires tels que la mise en place d'actions de communication, la réalisation d'outils de communication correspondants, les relations avec les prescripteurs ou encore la constitution de modules de formation permettant une harmonisation des pratiques et connaissances juridiques.

Les orientations politiques de la Région seront prises en compte dans la mise en œuvre de ce dispositif, notamment dans la lutte contre les discriminations, l'accès à l'emploi des personnes handicapées et l'effort en direction des territoires prioritaires.

Publics visés :

- les porteurs de projets de groupements d'employeurs, les groupements d'employeurs existants;

Seront prioritaires les groupements réservant une proportion de postes à :

- des personnes reconnues handicapées ;
- des publics de niveau V à VI ;
- des publics résidant sur des territoires de la politique de la ville, des sites prioritaires du contrat de plan, des Zones Franches Urbaines, de Franges de l'île de France ;
- un public féminin, sur des secteurs traditionnellement masculins ;
- des publics discriminés du fait de leur origine ethnique ;
- des personnes de 45 ans et plus.

Modalités d'intervention et dépenses éligibles de la Région :

L'intervention régionale sera effectuée sous forme de subventions :

- un cofinancement des études de faisabilité, plafonné à 3 000 € représentant au maximum 50 % du coût HT de l'étude. Cette étude de faisabilité est présentée à l'Union des Groupements d'Employeurs de France (UGEF) pour avis.

- une aide au démarrage pour les nouveaux groupements créés pour leur première année d'existence, plafonnée à 30 000 €, correspondant à un maximum de 35 % du budget global prévisionnel de fonctionnement du groupement. Cette aide peut notamment être destinée à la constitution du fonds de roulement initial, au vu de l'embauche d'au moins 5 salariés détachés auprès des adhérents et à l'adhésion d'au moins 10 entreprises.
- une aide au développement pour les groupements existants, plafonnée à 20 000 € correspondant à un maximum de 35 % du budget global prévisionnel de fonctionnement du groupement. Cette aide peut notamment être destinée à la constitution du fonds de roulement initial, au vu de l'embauche d'au moins 3 salariés détachés auprès des adhérents et/ou aux dépenses liées à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'information en fonctionnement (logistique, location de salle, outils de communication (plaquettes, catalogues...)).
- une aide à l'embauche, avec le dispositif Emplois-tremplin, concernant les salariés des groupements non détachés auprès des adhérents.
- une aide à la professionnalisation des salariés permanents des groupements non détachés auprès des adhérents pour des actions de formation relatives aux bonnes pratiques et au cadre juridique d'intervention des groupements d'employeurs. Cette aide est d'un montant maximum de 1 000 € par salarié concerné.

Structures éligibles :

Pour les études de faisabilité sont éligibles, les structures publiques destinées à promouvoir le développement économique et l'emploi et un groupement d'employeurs s'il a déjà une existence administrative.

Pour les autres aides, seront éligibles les groupements d'employeurs implantés en Ile-de-France, structurés sous forme associative à but non lucratif dont l'objet social est la mise à disposition de personnel auprès des seuls adhérents. Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ne sont concernés que par les subventions « aide au développement » et « aide à l'embauche », car bénéficiant par ailleurs du soutien régional dans le cadre du dispositif de l'Aide Régionale aux Structures de l'Insertion Economique (ARSIE).

Résultats attendus et indicateurs :

Le nombre de contrats de travail signés et au-delà l'intégration en emploi durable (contrat à durée indéterminée ou d'une durée minimale de six mois et transformation de contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée) de demandeurs d'emplois et 1 ou d'anciens salariés.

Une augmentation du nombre d'entreprises adhérentes au groupement.

La constitution d'au moins un groupement d'employeurs multisectoriels par département.

Fonds social européen :

Ce dispositif est susceptible de bénéficier du cofinancement par le Fonds Social Européen, au titre de la programmation 2007-2013, objectif « compétitivité et emploi ».

Les actions du dispositif éligibles au cofinancement du FSE seront soumises à des obligations spécifiques en matière de contrôle, de communication et publicité, de transparence comptable. Ces obligations seront précisées dans la convention de subvention applicable.

Calendrier de mise en œuvre :

L'aide de la Région portera sur une subvention annuelle, qui pourra être reconduite, excepté pour la subvention « aide au démarrage », en fonction des résultats, notamment en termes d'embauches et de nouvelles entreprises adhérentes.

Des appels à projets thématiques pourront être lancés, dans le but de susciter des projets sur des sujets reconnus comme prioritaires par la Région.